

Paris, le 30 janvier 2009



LA MOBILISATION RESTE NÉCESSAIRE !

Le SNETAA a rappelé à plusieurs reprises le Ministère sur les engagements pris lors de la signature du protocole d'accord, notamment dans sa déclinaison académique.

Des Recteurs n'appliquent pas les consignes du Ministère. Ils ont été rappelés à l'ordre et chargés de respecter les procédures prévues, l'organisation des groupes de travail, la création des sections nécessaires à la garantie d'une offre de formation allant du CAP au BTS.

Or, nous constatons que si dans certaines académies les choses se mettent en place avec cohérence et que les établissements qui ont demandé les ouvertures et transformations de sections, les ont obtenues, d'autres Rectorats se montrent beaucoup moins prompts à appliquer les consignes ministérielles. Les proviseurs qui n'ont pas demandé les créations de CAP et de BTS et se sont contentés des transformations des BEP et BAC PRO 2 ans en BAC PRO 3 ans, voient d'une part l'offre de formation s'appauvrir et d'autre part une DGH qui inexorablement dans ces conditions fait apparaître des suppressions de postes budgétaires.

Nous rappelons nos consignes de cette rentrée scolaire : il faut demander dans vos établissements les créations permettant de répondre à l'offre de formation allant du CAP au BTS. Ainsi que l'application dans les DHG des dotations horaires officielles.

Faites nous remonter les dysfonctionnements que vous pourriez encore constater localement.

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org